

# Démocratie écologique ou démocratie tout simplement ?

*"Une chose est certaine, c'est que l'on ne réintroduit pas l'ours contre l'avis des acteurs locaux. On l'a oublié dans cette affaire sensible. Il faut recréer la confiance et surtout les partenariats. » (Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture, le 18 septembre 2007 à Masseube)*

Il paraît quelque peu choquant de dire « **construire une démocratie écologique** » alors qu'il s'agit tout simplement du fonctionnement démocratique de nos institutions déjà existantes et de méthodes de gouvernance de celles-ci. Faut-il rappeler les conditions dans lesquelles cette consultation d'Auch fut organisée ? N'y a-t-il pas là une atteinte à la démocratie républicaine lorsqu'un Préfet s'oppose à l'exercice de celle-ci ?

L'objet du groupe « était d'examiner les réformes à entreprendre » en cherchant à « *dégager des mesures ou programmes de mesures directement applicables dans les années à venir.* » Certes, le groupe fait des propositions. Mais nous pouvons regretter l'absence d'un fil rouge permanent dans la réflexion qui aurait été de mettre l'homme au centre du dialogue et de la prise de décision. La gouvernance ne peut pas se faire sans les hommes qui sont au cœur de la problématique. Elle ne peut être efficace que si ces hommes ont une volonté et une capacité d'échange sans que des groupuscules associatifs largement subventionnés ne viennent exercer leur lobbying à tout va pour imposer son point de vue et ces décisions. C'est à ce prix qu'une « approche globale, de conciliation de la protection et la mise en valeur de l'environnement, du développement économique et du progrès social » pourra offrir des gages de réussite depuis la base et non depuis le haut.

Parmi les objectifs structurants, certains ont particulièrement retenu notre attention de pyrénéens qui, au cours des dernières 25 années ont été confrontés à une démolition en règle des structures de dialogue démocratique dont certaines trouvent leurs sources bien avant le Moyen Âge et ont fait leurs preuves d'efficacité puisqu'elles existent encore sans jamais avoir été remises en question par les acteurs eux-mêmes.

## **1- La reconnaissance des partenaires environnementaux**

Cette reconnaissance n'est pas discutable. Mais de quoi parle-t-on ? Qui reconnaît quoi et qui ? Qui contrôle et sur quels critères les partenaires environnementaux reconnus ? Reconnus sur quelles bases ? Quel est le niveau de reconnaissance ? Pour une bonne démocratie, une clarification et une transparence de la représentativité doit être garantie quant aux objectifs des partenaires, leurs domaines d'action, le nombre de leurs adhérents, leur espace géographique, etc...

Le dialogue environnemental ne doit pas être capté par quelques associations souvent inexistantes sur les territoires concernés. Il doit y avoir un lien concret avec les hommes des territoires qu'ils soient nationaux, régional ou plus local.

S'il est acceptable que des dialogues et des décisions générales tel que sur l'air ou les normes industrielles se discutent à un niveau national sans passer par la case locale, la mise en application de certaines décisions ne peut pas s'affranchir d'une consultation locale avec des décisions circonstanciées et adaptées aux problématiques locales afin de garantir la plus grande efficacité possible en même temps qu'une large adhésion de ceux qui in fine seront les acteurs de la protection environnementale.

Les ONG environnementales, telles que définies actuellement, ne sont sûrement pas les meilleurs interlocuteurs les plus proches de la population pour dialoguer des sujets concernant

les Pyrénées quel qu'en soit la nature. Par ailleurs, le renforcement du dialogue avec les associations locales, les élus locaux, les chambres consulaires, les syndicats professionnels, etc... apparaissent incontournables dès lors qu'on leur en donne les moyens matériels.

## **2- La validation de la stratégie nationale**

La validation de la stratégie nationale par le parlement est une avancée démocratique. Mais encore faut-il que cette stratégie, déjà existante, soit respectée et puisse faire l'objet de modification lorsque les circonstances l'imposent. Nous ferons les observations suivantes :

a/ Une simple validation n'est peut être pas suffisante. Il faut un texte qui s'impose.

b/ La stratégie nationale doit donner des orientations suffisamment générales sans rentrer dans les détails qui doivent pouvoir être adaptable selon les lieux et les circonstances avec pour seules obligations des objectifs à atteindre et non des moyens à respecter.

c/ La stratégie ne soit pas être un texte figé mais un texte qui doit pouvoir faire l'objet d'une révision et une discussion annuelle au niveau du parlement en partant de la base.

## **3- La démarche de débat public**

Le débat public doit être permanent. Les référendums d'initiative populaire doivent pouvoir être généralisé surtout lorsqu'il s'agit de décisions concernant des problématiques locales et/ou régionales. Mais pour pouvoir décider en parfaite connaissance il faut être bien informé. La transparence des informations et des documents qui vont avec, les études, les textes des débats, etc... doivent être accessible spontanément et immédiatement sans avoir à les demander. La rétention de documents administratifs, de rapports, comptes rendus, etc... doit être sanctionnée et pénalisée.

## **4- Les études d'impact de durabilité**

Ce type d'études est indispensable dès lors qu'il existe une transparence totale sur le choix des structures assurant ces études, le financement de celles-ci, la qualité des personnes les assurant, etc... De même, il faut parfaitement définir les domaines et les conditions d'interventions afin d'éviter les lourdeurs administratives qui en feraient des structures « obstructives » aux initiatives privées et publiques. La transparence de ces études passe par le dialogue avec les collectivités et les divers partenaires locaux. Pour que les acteurs de la société civile puissent saisir les agences d'expertise, il faut leur donner les moyens matériels, financiers et humains.

Par ailleurs, nous souhaitons que les ONG environnementalistes et les services de l'Etat soient exclus des structures d'expertises afin de garantir une neutralité à celles-ci. Le choix des cabinets d'étude doit se faire selon une procédure d'AOP (appel d'offre) éventuellement européen parmi une liste reconnue selon des critères de compétence clairement établis. Est-il normal qu'un PNR confie une étude sur les invertébrés à une ONG spécialisée dans les oiseaux ? Est-il normal qu'une association militante conduise la réintroduction d'une espèce ?

**Il faut faire la distinction entre action militante et mission d'expertise.**

De plus, les experts doivent périodiquement rendre public l'avancée de leurs travaux afin d'assurer une parfaite transparence vis-à-vis des citoyens.

## **5- Haute autorité indépendante de médiation**

Cette haute autorité n'est pas à négliger. Néanmoins, comme le souligne le rapport, ce « serait créer une structure nouvelle dans un paysage institutionnel déjà chargé ». Il serait sans doute tout aussi opportun de disposer de structure de dialogue et d'échanges permanents efficaces sur chaque territoire. Sans rentrer dans la polémique des choix qui ont été faits, pour les Pyrénées, des structures de type IPHB sur chaque territoire qui n'est pas forcément le département, serait de nature à limiter les conflits.

## **Conclusion**

Les structures démocratiques existent pour l'essentiel au travers des collectivités locales et leurs élus. Il suffit souvent de ne pas les oublier et des consulter avant de prendre ce nombreuses décisions.

La mise en place de structures de dialogue pour la montagne s'impose. Le milieu pastoral est le principal acteur de la protection de l'environnement et du développement de la biodiversité. Sans lui, rien n'est possible.

Tout doit donc être fait pour renforcer leur participation à l'élaboration des projets, développer le dialogue avec eux. La prise en compte de leurs avis, de leur expérience et de leurs observations de terrain doit être renforcé et institutionnalisé afin d'éviter de nouveaux conflits qui ne mènent à rien pour personne. La reconnaissance de leurs structures traditionnelles et du fait culturel des vallées doit être pris en compte.

De même, la définition des ONG et le poids qu'elles ont dans la prise de décision sur le quotidien des acteurs des territoires doit être réévalué de même que les moyens financier dont elles disposent, le plus souvent pour ne rien faire au profit de l'environnement des territoires pyrénéens.

Une réflexion globale s'impose également, quant au rôle des pouvoirs publics, de la transparence des décision prises, des consultations engagées et surtout quant aux délégations de pouvoir accordées et aux financements d'associations dont l'efficacité est pour le moins contesté et contestable tant elles échappent à tout contrôle démocratique de l'utilisation de fonds publics comme le montre de nombreux rapports parlementaires, de l'inspection des finances et de l'inspection de l'environnement.

Parmi les mesures immédiates à prendre, et pour clarifier le débat, nous sollicitons une suspension des financements publics à ces associations et le retrait des missions déléguées par certains services de l'Etat afin que celui assume pleinement et directement ses responsabilités.

Au nom de la démocratie dite « écologique », nous demandons l'arrêt immédiat du plan d'introduction d'ours dans les Pyrénées et la mise en place de structures de dialogue locales avec la participation d'associations locales ayant des membres issus des territoires pyrénéens concernés, dans le respect des engagements internationaux de la France notamment de l'Agenda 21, ce qui n'a jamais été respecté à ce jour.

**Association pour le Développement Durable de l'Identité des Pyrénées – ADDIP**  
**ASPP-65 - Association de Sauvegarde du Patrimoine Pyrénéen**  
**AREDA (Association Régionale d'Elevage et de Développement agricole)**  
**16, Rue du Docteur Bergugnat**  
**65400 - Argelès-Gazost**  
**Tel : 06 30 36 97 52**

Rapporteur : Louis Dollo

Texte en partie commenté en cours de réunion et remis au Président de l'atelier 5 Julien Weisbein